



SELARL ACTAREC
Thierry LEGER & Claude-Emmanuel LORRAIN
Huissiers de Justice associés

4 Boulevard des Belges BP 1040
76172 ROUEN Cedex 1

Païement CB accepté



☎ : 02.35.71.39.15



✉ : actarec@huissier-justice.fr
🌐 : <http://huissiers-actarec-rouen.com>

📞 : 02.35.15.06.25

EURL EQUATECH
29 Rue Léon Malétra
76140 LE PETIT QUEVILLY

Référence Etude : V – 50500 – GF

Email : actarec.cg@huissier-justice.fr

LIGNE DIRECTE : 02.35.71.23.96

CAP TERRAIN C/ QDD

PERMIS DE CONSTRUIRE rue Maryse Bastié BOOS

A ROUEN, le 12 juillet 2017

Facture Numéro : 17-27862

Monsieur le Gérant,

Veuillez trouver sous ce pli le Procès-Verbal de Constat d'affichage.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué ci-dessous :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	TTC	Débit	Crédit
04/07/2017	Détail des frais créanciers PV de constat d'affichage	20,00 %	319,67	63,93	16,40	400,00		
	Total frais et honoraires créancier		319,67	63,93	16,40	400,00	400,00	
	Solde en notre faveur en Euros						400,00	

J'en laisse le règlement à vos bons soins par virement sur mon compte affecté ou par tout autre moyen à votre convenance.

Votre bien dévoué.

Thierry LEGER
Claude Emmanuel LORRAIN

SELARL ACTAREC
Thierry LEGER & Claude Emmanuel LORRAIN
Huissiers de Justice associés

4-12 bd des belges – B.P. 1040
76172 ROUEN CEDEX 1

☎ 02 35 71 39 15 ☎ 02 35 15 06 25
E mail : actarec@huissier-justice.fr
RCS ROUEN 753 391 614

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT
D’AFFICHAGE

Force Probante :
Acte Authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à
preuve contraire.
Loi N° 2010-1609 du 22 décembre 2010.

L’AN DEUX MIL DIX SEPT,

**ET LE DEUX MAI pour le premier passage
ET LE HUIT JUIN pour le deuxième passage
ET LE QUATRE JUILLET pour le troisième passage .**

A LA REQUETE DE :

**SARL CAP TERRAIN, Société à Responsabilité Limitée immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 529 624 228 dont le
siège social est rue de la Pépinière 76190 SAINT MARIE DES CHAMPS
agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette
qualité audit siège.**

Elisant domicile en mon Etude.

Laquelle m’a exposé :

Qu’elle est tacitement titulaire d’un permis de construire suite à un courrier de la
mairie de BOOS en date du 05/04/2017.

Que pour la sauvegarde de ses droits, elle a le plus grand intérêt à me faire
constater l’apposition sur site de l’affichage du permis de construire.

En conséquence, déférant à cette réquisition,

J’ai Maître Thierry LEGER, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTAREC,
titulaire d’un office d’huissier de justice à la Résidence de ROUEN, y domicilié 4-12,
Boulevard des Belges, soussigné

Certifié m'être transporté aux dates indiquées sur la commune de BOOS et plus particulièrement rue Maryse Bastié 76520 BOOS où là étant, je peux constater qu'est affiché sur la voie publique un panneau portant les dimensions réglementaires d'environ 80 cm sur 1,20 mètre.

Le panneau laisse apparaître les mentions suivantes :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de permis : PC 76116 16 M0037

Date du permis : 05/04/2017 (tacitement)

Bénéficiaire : Cap Terrain

Nature des travaux : Construction d'un Bâtiment de bureaux et d'ateliers

Superficie de plancher créée : 1 492,43 m²

Hauteur de la construction : 7 mètres

Superficie du Terrain : 4953 m²

Mairie : Mairie de BOOS route de Paris 76520 BOOS

Droit de Recours :

Le panneau porte la mention suivante :

"LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX EST DE DEUX MOIS A COMPTER DU PREMIER JOUR D'UNE PERIODE CONTINUE DE DEUX MOIS D'AFFICHAGE SUR LE TERRAIN DU PRESENT PANNEAU (ART R600-2 DU CODE DE L'URBANISME).

TOUT RECOURS ADMINISTRATIF OU TOUT RECOURS CONTENTIEUX DOIT, A PEINE D'IRRECEVABILITE, ETRE NOTIFIE A L'AUTEUR DE LA DECISION ET AU BENEFICIAIRE DU PERMIS OU DE LA DECISION PRISE SUR LA DECLARATION PREALABLE. CETTE NOTIFICATION DOIT ETRE ADRESSEE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION DANS UN DELAI DE QUINZE JOURS FRANCS A COMPTER DU DEPOT DU RECOURS (ART. R600-1 DU CODE DE L'URBANISME)".

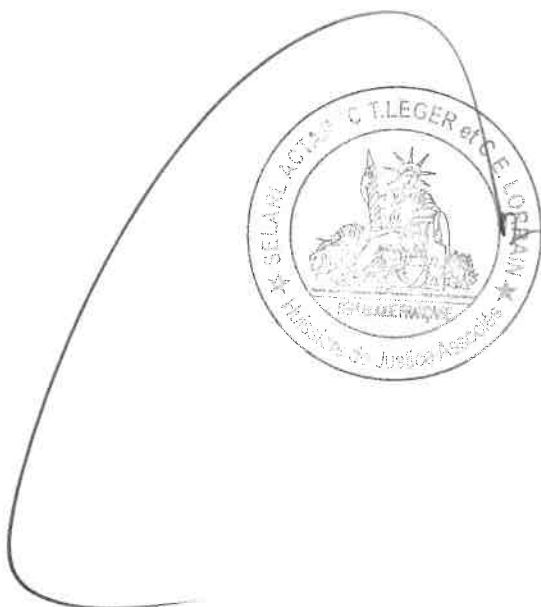
Je constate que ces mentions sont portées en lettres foncées sur fond clair.

Elles sont parfaitement visibles de l'extérieur, le panneau étant fixé sur un pilonne en bois située rue le terrain rue Maryse Bastié.

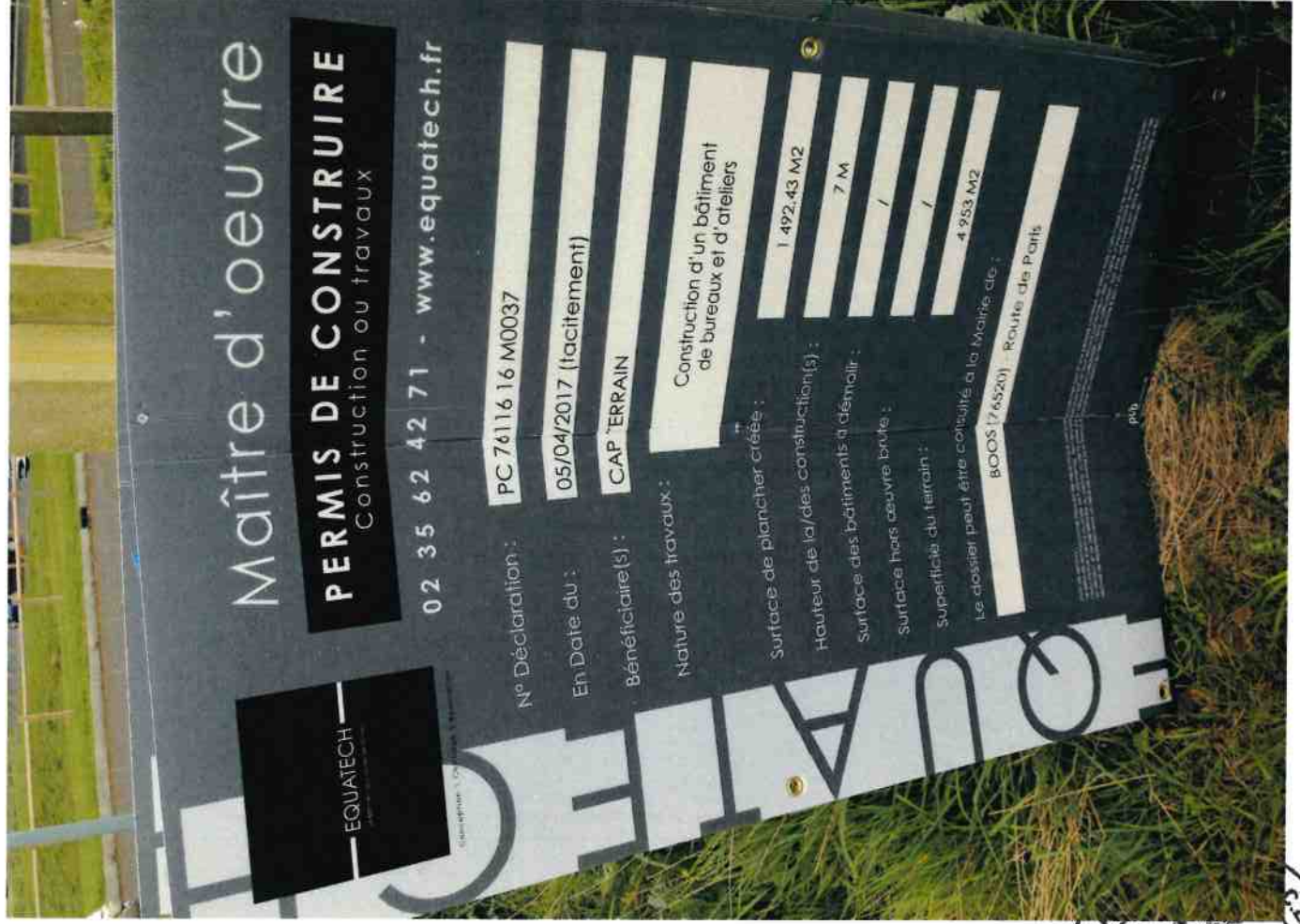
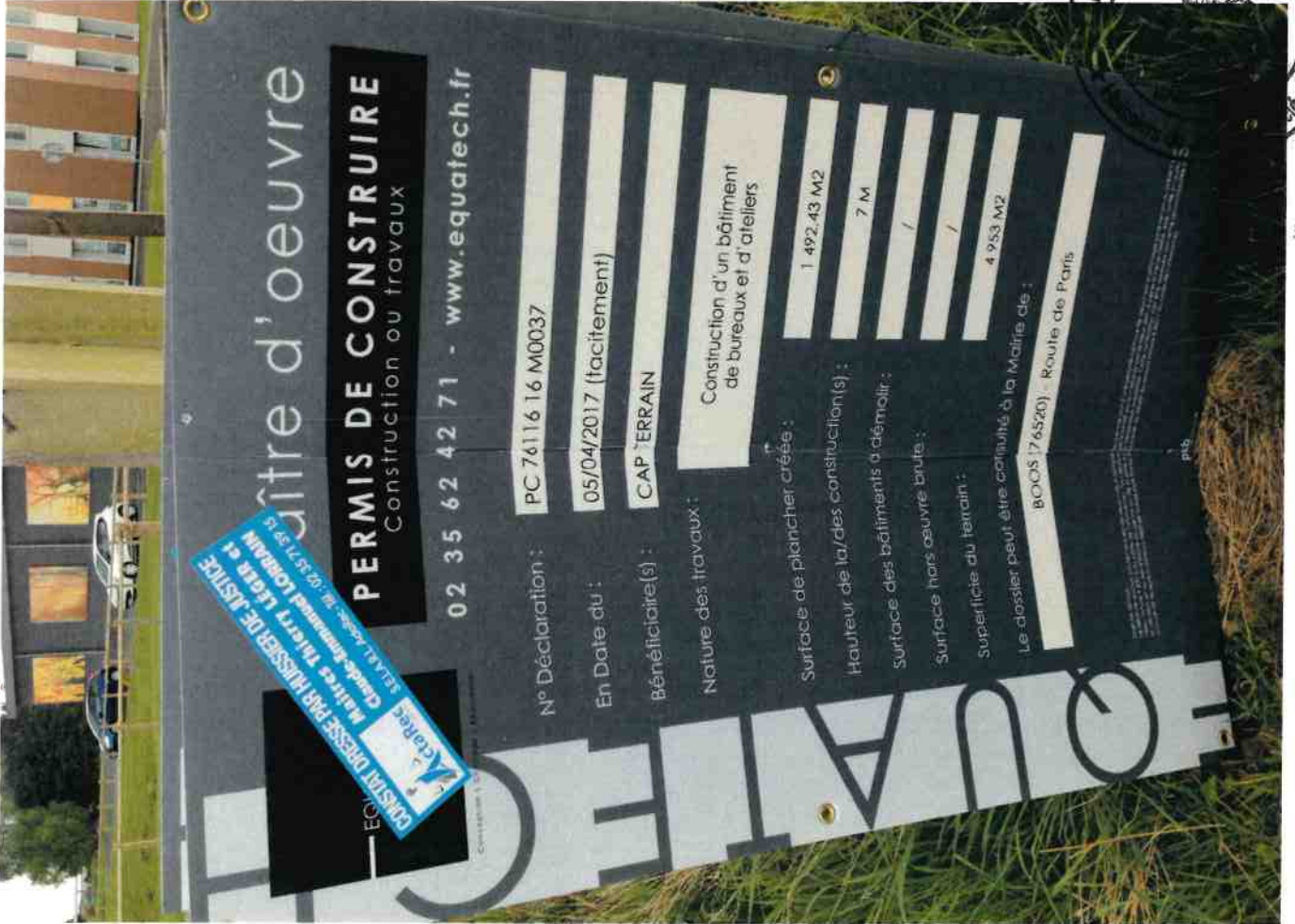
Je me suis retiré, afin de dresser le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT :

Article 16.1	277,00
Frais de déplacement Art. 18.1	7,67
Frappe Télésecrétariat	20,00
Photographies	15,00
TVA	63,93
Sous-total	383,60
Taxe	14,89
Affranchissement	1,51
TOTAL TTC	400,00



Me T. LEGER



2/05/217





Permis de construire

PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction ou travaux

02 35 62 42 71 - www.equatech.fr

PC 76116 16 M0037

05/04/2017 (taciement)

CAP TERRAIN

Construction d'un bâtiment de bureaux et d'ateliers

Nature des travaux créés : 1 492.43 M2

Surface des planches construction(s) : 7 M

Surface des bâtiments à démolir : /

Hauteur des bâtiments : /

Surface hors œuvre brute : 4 953 M2

Surface hors œuvre nette : /

Surface nette au permis : /

Surface nette à être construite : /

02 35 62 42 71 - 765201 - Route de Paris

CONSTAT DRESSE PAR HUISSIER DE JUSTICE
Maîtres Thierry Léger et Claude-Immanuel LORRAIN
SELARL Adotek - Tél. 02 35 71 39 15

CONSTAT DRESSE PAR HUISSIER DE JUSTICE
Maîtres Thierry Léger et Claude-Immanuel LORRAIN
SELARL Adotek - Tél. 02 35 71 39 15

08/06/2017



CONSTAT DRESSE PAR HUISSIER DE JUSTICE
Maitres Thierry LÉGER et Claude-Emmanuel LORRAIN
S.E.L.A.R.L. AdRec. Tél : 02 35 71 39 15
Logo:

Permis de Construire

PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction ou travaux

02 35 62 42 71 - www.equatech.fr

PC 76116 16 M0037

05/04/2017 (tacitement)

CAP TERRAIN

Construction d'un bâtiment de bureaux et d'ateliers

1 492,43 M²

7 M

4 253 M²

N° Déclaration :

En Date du :

Bénéficiaire(s) :

Nature des travaux :

Surface de plancher (débite) :

Surface de la base constructible :

Hauteur de la partie à démolir :

Surface hors œuvre (SHO) :

Surface de plancher (débite) :

Surface hors œuvre (SHO) :

Surface de plancher (débite) :

Surface hors œuvre (SHO) :

Surface de plancher (débite) :

Surface hors œuvre (SHO) :

CONSTAT DRESSE PAR HUISSIER DE JUSTICE
Maitres Thierry LÉGER et Claude-Emmanuel LORRAIN
S.E.L.A.R.L. AdRec. Tél : 02 35 71 39 15
Logo:



10/27/17